

Comment puis-je soumettre mes idées et mes questions en vue de la planification en cas de pandémie de grippe?

FICHE D'INFORMATION POUR LES FOURNISSEURS DE SOINS DE SANTÉ

Cette fiche d'information traite de la façon dont les fournisseurs de soins de santé peuvent soumettre leurs idées et leurs questions en vue de la planification en cas de pandémie de grippe.

Comment puis-je communiquer mes idées et soulever des questions au sein de mon organisme?

Vous pouvez vous adresser à de nombreuses personnes, en commençant par votre chef de service qui peut discuter avec vous de vos idées et répondre à vos questions. Il peut aussi vous diriger vers une autre personne responsable de la planification en cas de pandémie. Le comité mixte de santé et de sécurité, le délégué à la santé et à la sécurité ou le représentant syndical de votre organisme sont aussi des personnes-ressources utiles.

Comment puis-je participer aux activités de préparation de mon organisme?

Pour planifier en vue d'une pandémie de grippe, les organismes de soins de santé ont besoin de l'aide de leurs employés. Le comité mixte de santé et de sécurité, de concert avec le délégué à la santé et à la sécurité et le comité de planification en cas de pandémie, fait partie des ressources que les fournisseurs de soins de santé peuvent utiliser pour participer à la planification de leur organisme en cas de pandémie.

Un comité mixte de santé et de sécurité – ou le délégué à la santé et à la sécurité pour les organismes plus petits – est un groupe consultatif formé de représentantes et de représentants des travailleurs et de la direction, établi en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*. Ce comité se réunit régulièrement pour discuter de questions de santé et de sécurité, étudier les progrès et recommander les améliorations à apporter sur le lieu de travail. Il est essentiel et utile de faire participer le comité mixte de santé et de sécurité au processus de planification, notamment en ce qui concerne les questions de sécurité des travailleurs. D'autres renseignements sur le rôle du comité mixte de santé et de sécurité et les mesures législatives connexes figurent dans le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe, chapitre 7 sur la santé et la sécurité au travail. Ce chapitre se trouve sur le site Web du ministère à

www.health.gov.on.ca/english/providers/program/emu/pan_flu/pan_flu_plan.html

Puis-je contacter le ministère de la Santé et des Soins de longue durée?

L'Unité de gestion des situations d'urgence du ministère dirige le Plan ontarien de lutte contre la pandémie de grippe. Elle encourage les travailleurs de la santé à lui communiquer leurs suggestions et leurs questions par le biais d'une tribune téléphonique ou par courriel :

- **Tribune téléphonique des fournisseurs de soins de santé : 1 866 212-2272**

La ligne est ouverte pendant les heures de bureau, de 8 h 30 à 17 h. Les heures d'ouverture seront prolongées en période de pandémie de grippe.

- **Courriel : emergencymanagement@moh.gov.on.ca**
L'Unité de gestion des situations d'urgence répond aux demandes de renseignements par courriel dans un délai de 1 à 3 jours.

Pour plus de renseignements

Visitez notre site Web à :

www.health.gov.on.ca/pandemic

ou appelez

la ligne INFO au numéro 1 866 801-7242